

Agent de Sécurité Incendie SSIAP1

⇒ **OBJECTIF :**

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

⇒ **PUBLIC :**

- Candidats destinés à la fonction d'agent des services permanents de sécurité incendie des établissements recevant du public (E.R.P) et des immeubles de grande hauteur (I.G.H).

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Prérequis : Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (S.S.I.A.P. 1) le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire du diplôme Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) ou du certificat de sauveteur secouriste du travail (S.S.T.) valide, maintien et actualisation des compétences tous les 2 ans;
- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rédiger sur la main courante les anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours;
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois, conformément à l'annexe VII de l'arrêté en vigueur.

Durée : 70 heures (hors examen et temps de déplacement).

Effectif maximum : 12 personnes.

Effectif minimum : 6 personnes.

Maintien des connaissances :

- Recyclage tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs S.S.I.A.P. expérimentés en sécurité incendie et en formations professionnelles.

Méthode pédagogique : Basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (visite applicative, mises en situation d'intervention, manipulation SSI...).

Attribution finale : Diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Organisme de délivrance : SECURIPREV (ou ses partenaires) et le Service Départemental d'incendie et de Secours (S.D.I.S.) du lieu de formation.

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique**

- **LE FEU ET SES CONSEQUENCES**
Le feu
Le comportement au feu
- **SECURITE INCENDIE**
Principes de classement des établissements
Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
Desserte des bâtiments
Cloisonnement d'isolation des risques
Evacuation du public et des occupants
Désenfumage
Eclairage de sécurité
Présentation des différents moyens de secours
- **INSTALLATIONS TECHNIQUES**
Installations électriques
Ascenseurs et nacelles
Installations fixes d'extinction automatique
Colonnes sèches et humides
Système de sécurité incendie
- **ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE**
Le service de sécurité
Présentation des consignes de sécurité et main courante
Poste de sécurité
Rondes de sécurité et surveillance des travaux
Mise en œuvre des moyens d'extinction
Appel et réception des services publics de secours
Sensibilisation des occupants

○ **Partie pratique**

- **CONCRETISATION DES ACQUIS**
Visites applicatives
Mises en situation d'intervention

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Arrêté du 02 mai 2005 modifié – consolidé en février 2011 : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.